

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/12/2020

Dossier complet le :

11/12/2020

N° d'enregistrement :

2020_5039

1. Intitulé du projet

Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Carénage des portes et remise en état du génie civil de l'écluse Sanson à Boulogne-sur-Mer

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région des Hauts-de-France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guénolé LAMS - Responsable de service

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 3 7 4 2 0 0 0 1 7

Forme juridique

Collectivité territoriale région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales b) Ports et installations portuaires	IOTA : Rubrique 4.1.2.0 / 1° D'un montant >1.9 M€ Rubrique 2.2.3.0 (relargage des anodes sacrificielles) >R1

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux d'entretien des ouvrages des écluses sont réalisés tous les 10 à 15 ans. L'écluse Sanson est un ouvrage à sas construit en maçonnerie de type mur poids. Elle comporte 2 portes métalliques à 2 vantaux et 4 vannes levantes d'aqueduc.

Le carénage de chacune des 2 portes doit être réalisé, sur deux années consécutives, avec fonctionnement en porte à flot avec une seule porte (mode dégradé) pour ne pas interrompre l'activité de l'écluse.

Les travaux sur les portes consistent en : la réparation et le remplacement des pièces d'usure (crapaudines, chardonnets, articulations), le remplacement d'équipements d'étanchéité (bois de chêne ou en PEHD, joints) et la mise en place de protection anticorrosion sur les vantaux (peinture et anodes sacrificielles) et autres pièces métalliques (peinture).

Ils sont complétés par des travaux de réparation du génie civil des bajoyers Est et Ouest de l'écluse ainsi que des buscs, la mise en place d'une protection de fond (béton et enrochements) devant les aqueducs avals et la création de rainures de batardeaux pour les vannes.

Les travaux seront réalisés sur deux fois 8 semaines (première et deuxième année), programmés pendant les périodes de moindre activité du bassin et de la réparation navale (automne -hiver) et excluent la période estivale (mai à octobre). Pendant les travaux, l'écluse fonctionne en mode dégradé (8 semaines, répété sur 2 ans).

4.2 Objectifs du projet

L'écluse Sanson, construite en 1868, constitue l'entrée historique du bassin Napoléon, communiquant avec l'avant-port du site portuaire de Boulogne-sur-Mer. Le bassin Napoléon est dédié à la plaisance, à la pêche (stationnement longue durée) et à la réparation navale. C'est une écluse à sas construite en maçonnerie, de 100m de longueur sur 21m de largeur. Chaque vantail est manœuvré par un dispositif à bielle et vérin hydraulique. Cette installation est pilotée par le poste de commandes centralisées qui gère les entrées et sorties des navires. Comme tous les ouvrages portuaires, les écluses font l'objet de travaux réguliers de maintenance dont le carénage des portes de l'écluse (périodicité théorique de 10 ans). La dernière opération a eu lieu en 2009 pour la porte amont et 2011 pour la porte aval. Les inspections subaquatiques réalisées en 2017 et 2019 ont mis en évidence des problèmes d'étanchéité, de corrosion, d'usure des pièces des portes et des défauts sur le génie civil nécessitant une intervention, à coupler avec le carénage périodique.

L'objectif principal des travaux est la remise en état des portes, des mécanismes et du génie civil au droit des portes, y compris les ancrages, afin de prolonger leur durée de vie. Ces opérations nécessitent l'enlèvement des portes, tout en assurant au mieux le fonctionnement du bassin, ainsi que la disponibilité de zones à quai pour réaliser les travaux d'entretien dans des conditions de sécurité maximales, tout en respectant les usages, fonctions, contraintes et exigences tant humaines qu'environnementales. Ces opérations sont couplées avec une réparation du génie civil des bajoyers et la protection de fond des aqueducs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le carénage des portes implique de relever les vantaux et de mettre en place des dispositifs de mise à sec partielle des zones de travaux sur l'écluse et de zone de carénage sur les quais.

Les vantaux seront sortis par une grue manœuvrant à proximité de la porte d'écluse et transférés sur l'aire de carénage dédiée, sur les terre-pleins du bajoyer Est de l'écluse (vantail amont Est et vantail aval Est) et sur la zone d'entreposage des bateaux près du bâtiment de la Médecine du Travail (vantail amont Ouest et vantail aval Ouest). Les travaux sur les vantaux (nettoyage préalable à haute pression puis sablage et dépoussiérage) et la remise en peinture se feront sous cocon hermétique, équipé d'un bac de rétention pour les eaux de carénage et les eaux de lessivage par les pluies.

Les travaux sur le génie civil (rejointoiements, injections de béton, remplacement des pierres manquantes, abîmées et/ou déchaussées) et les articulations (remise en état des chardonnets et pivots des deux portes, changement de pièce d'usure) se feront à l'abri du batardeau puits. La réparation des ancrages du bras de manœuvre amont Ouest consistera en la démolition partiel du massif béton, la remise en place d'ancrages et bétonnage. Les buscs seront remis en état par scaphandrier (purge et reconstitution des parties de maçonnerie abîmées).

Les vantaux repeints et équipés de passerelles seront ensuite reposés et la porte réglée, avant les travaux de protection de fond devant les aqueducs. Ceux-ci consistent à reconstituer un béton armé coulé en place à la place des vannages bois disparus, ancré au bajoyer au moyen de barres d'ancrages puis à poser des enrochements en protection. De nouvelles rainures à batardeaux seront créées pour les puits de vanne amont. Enfin, le système de protection en bois des réseaux de câble sera déposé et remplacé par de nouveaux fourreaux avec une protection en azobé.

La porte aval sera traitée en priorité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Remise en état pour un fonctionnement à l'identique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau (L.214-1 et suivants du code de l'Environnement) :

Les travaux d'entretien et de réparation de l'écluse Sanson et du génie civil, en contact avec le milieu aquatique (portuaire) sont des travaux de maintenance lourde qui relèvent de la rubrique 4.1.2.0 pour le montant de travaux dépassant le seuil 1°.

La pose de protection anticorrosion relève également de la rubrique 2.2.3.0 (rejets totaux dépassant le seuil R1).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
écluse Sanson (sas de 21 m de large, 100m de long):	
vantaux amont (largeur 11.82m, hauteur 10.04m, poids 62t), surface à peindre:	650.96 m ² par vantail (amont)
vantaux aval (largeur 11.82m, hauteur 10.04m, poids 85t), surface à peindre:	837.40 m ² par vantail (aval)
passerelles et pièces annexes, surface à peindre :	120 m ² par vantail
anodes sacrificielles aluminium activé à l'indium (durée de vie de 10 ans)	2100 kg (porte amont) 2600 kg (porte aval)
Zone d'installation de chantier à terre : 1 aire de carénage avec 2 cocons sur terre-plein	416m ² (26mx16m)
entreposage plaisance (Sud) ; 2 aires de carénage avec cocon sur Bajoyer Est (Nord)	225 m ² (16m x 14m) x 2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Port de Boulogne-sur-Mer et Calais
Site portuaire de Boulogne-sur-Mer
Ecluse Sanson
62200 Boulogne-sur-Mer

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°43'35" .. Lat. 01°35'42" ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Boulogne-sur-Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Boulogne-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin Napoléon et l'écluse Sanson se situent dans l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), remplaçant depuis 2015 la Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) créée en 2005 . Aucun monument historique n'est répertorié à proximité des ouvrages.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Boulogne-sur-Mer est située dans le périmètre de 2 PPRN mais n'est pas concernée par l'aléa submersion marine: - PPRN lié à l'évolution des Falaises entre Equihen-Plage et Sangatte, approuvé le 22/10/07 - PPR Inondation du bassin versant de la Liane, révision prescrite le 17/07/2019 - barrage Marguet de classe C (20/12/2012) Les PPRN et PPRI ne concernent pas la zone portuaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de carénage impliquent un décapage à l'eau, prise sur le réseau public mais concernant de faibles quantités.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont en contact avec les écosystèmes portuaires qui sont appauvris par les dragages d'entretien et la mauvaise qualité des sédiments du bassin Napoléon. Le carénage des vantaux des portes se fera sous cocon avec un bac de rétention pour recueillir les eaux de décapage, qui seront ensuite envoyées en centre de traitement. Des plongeurs seront présents pendant toute la durée des injections afin de s'assurer de l'absence de résurgence dans le sas et les aqueducs.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'écluse Sanson assure le trafic entre le bassin Napoléon et la mer pour la plaisance (printemps-été) principalement, ainsi que pour la pêche pour des stationnements longue durée. Le fonctionnement de l'écluse sera dégradé mais sans interruption du trafic portuaire. Il n'y a pas d'interruption du trafic routier (ville et zone Capécure).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de carénage (décapage et peintures) seront réalisés sous cocon, en zone industrialo-portuaire, ce qui atténuera les bruits des chantiers par rapport à la ville proche et le bâtiment de la Médecine du Travail. Les travaux se dérouleront en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de carénage (décapage et peintures) seront réalisés sous cocon sur les quais, en zone industrialo-portuaire, ce qui atténuera les odeurs des chantiers par rapport à la ville proche et le bâtiment de la Médecine du Travail. Les odeurs seront limitées dans l'espace mais aussi dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés de jour.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux de décapage et de protection anticorrosion seront réalisés sous cocon, pour contenir les poussières de décapage et polluants éventuels.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le carénage des vantaux des portes se fera sous cocon avec un bac de rétention pour recueillir les eaux de décapage et les eaux de pluies, qui seront ensuite envoyées en centre de traitement.</p> <p>Des plongeurs seront présents pendant toute la durée de l'injection de coulis afin de s'assurer de l'absence de résurgence dans le sas et les aqueducs.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet dans le milieu aquatique n'est autorisé.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Résidus des opérations de décapage par sablage avec évacuation des déchets en décharge spécifique.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'entretien sans modification de l'aspect et de l'emprise des ouvrages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux d'entretien d'ouvrage portuaire en zone industrialo-portuaire, sans modification de l'emprise des ouvrages.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les travaux envisagés sont des opérations de maintenance des ouvrages portuaires, destinés à leur sécurisation et pérennisation, sans modification ni extension des ouvrages. Comme lors des précédentes opérations de carénage sur d'autres ouvrages portuaires du Port de Boulogne-sur-Mer et Calais, tous les travaux de carénage des vantaux des portes seront réalisés à sec sur les quais sous cocon et avec récupération des eaux de carénage et de lessivage (pluie) en bacs de rétention, sans aucun prélèvement ou rejet vers le milieu marin. L'échelonnement des opérations sur 2 ans avec un mode de fonctionnement dégradé permet de garantir le maintien de la navigation, en limitant l'encombrement du sas (batardeaux puits), et sans gêner l'accès routier ; les travaux sur le génie civil (bajoyers et radier), les aqueducs et les vannes seront interrompus lors de passage d'une embarcation dans l'écluse. L'accès aux équipements des bajoyers Est et Ouest sera maintenu. Les travaux sont au préalable présentés à la Commission Nautique Locale (CNL), en conseil portuaire et aux usagers du site, afin d'organiser leurs activités en fonction des travaux programmés, et d'intégrer les contraintes d'exploitation aux travaux. Les recommandations de la CNL seront prises en compte dans l'organisation du chantier et la méthodologie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux envisagés sont des travaux de maintenance récurrents d'ouvrages portuaires, sans modification ni extension d'ouvrage. Comme lors des précédentes opérations de carénage de portes d'écluses à Boulogne-sur-Mer ou Calais, des précautions environnementales seront prises (travail sous cocon et en confinement, bacs de récupération des eaux) et des mesures seront mises en œuvre pour interférer au minimum avec les activités portuaires tout en travaillant sur la sécurité des ouvrages. De par le retour d'expérience de la Région Hauts-de-France en matière de carénage d'ouvrages portuaires (dont les précédents sur l'écluse Sanson en 2009 et 2011) et la prise en compte des contraintes environnementales et économiques, pour limiter les impacts des travaux, nous estimons qu'une évaluation environnementale des travaux de carénage des portes amont et aval de l'écluse Sanson n'est pas nécessaire, au même titre que le précédent projet sur l'écluse Carnot à Calais.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plans et coupes de l'écluse Sanson Annexe 8a - Porte amont et Annexe 8b - Porte Aval Annexe 9 : Moyens mis en œuvre

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Calais

le, 10/12/2020

Signature

